

Le 18 avril 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 18 avril 2016 à 19h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-102-04-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 AVRIL 2015

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

5a) Autorisation de signatures : Hydro Québec

SM-103-04-16

**RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES PUBLIQUES: RÉFECTION
DES RUES SAINT-ANDRÉ, DU LAC ET DE L'AVENUE DU
TERROIR**

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres publiques pour la réfection des rues Saint-André, du Lac et de l'avenue du Terroir dont voici le détail, taxes en sus;

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Construction & Pavage Portneuf inc. | 441 809,39 \$ |
| Rochette excavation inc. | 476 523,50 \$ |
| Les Constructions de l'Amiante inc. | 517 587,50 \$ |
| Pax excavation inc. | 538 310,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 441 809,39 \$, taxes en sus, pour la réfection des rues Saint-André, du Lac et de l'avenue du Terroir.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-04035-711.

SM-104-04-16

RÉFECTION RUES ST-ANDRÉ, DU LAC ET DE L'AVENUE DU TERROIR : SURVEILLANCE DE CHANTIER-BUREAU

CONSIDÉRANT l'obligation d'une surveillance de chantier-bureau dans la réfection des rues St-André, du Lac et de l'avenue du Terroir;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de EMS infrastructure inc. ayant fait les plans et devis pour la surveillance chantier-bureau;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition de EMS infrastructure inc. au montant de 20 800,\$, taxes en sus, pour la surveillance de chantier concernant la réfection des rues St-André, du Lac et l'avenue du Terroir.

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-105-04-16

RÉFECTION DU 3^E RANG EST

CONSIDÉRANT qu'après analyse des différentes propositions de réfection du 3^e Rang Est;

CONSIDÉRANT que le Conseil a choisi de refaire le 3^e Rang Est en le rendant similaire à celui du 3^e Rang Est de Deschambault-Grondines;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil informe et mandate WSP Canada inc. de la décision finale du projet d'une réfection complète du 3^e Rang Est incluant le transfert de la ligne d'Hydro Québec selon les plans et devis déjà conçus.

QUE le Conseil entend reconstruire le 3^e Rang Est selon la proposition de réfection complète jusqu'aux limites de la municipalité de Deschambault-Grondines incluant le ponceau.

QUE ce projet est conditionnel à l'acceptation d'Hydro Québec aux déplacements de la ligne de réseau public de ce secteur dans les plus brefs délais.

QUE ce projet est conditionnel aux subventions gouvernementales.

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-106-04-16

**RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES 3^E RANG EST : HYDRO
QUÉBEC, TELUS ET DÉRY TÉLÉCOM : MANDAT À WSP
CANADA INC.**

CONSIDÉRANT la décision du Conseil de procéder à la reconstruction du 3^e Rang Est jusqu'aux limites de la municipalité de Deschambault-Grondines;

CONSIDÉRANT qu'il faut transférer la ligne de réseau d'utilités publiques Hydro Québec ainsi que les services de Telus et Déry Télécom afin d'élargir la route;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

QUE le Conseil informe Hydro Québec, Telus et Déry Télécom que la Ville autorise le transfert de la ligne de réseau d'utilités publiques sur de nouveaux poteaux selon les plans et devis de WSP Canada inc.

QUE le Conseil mandate WSP Canada inc. soit messieurs Robert Marquis et Stéphane Bourret comme professionnels à continuer les interventions pour le transfert de la ligne de réseau d'utilités publiques au 3^e Rang Est.

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-107-04-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19h20.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Guy Denis, maire